

lieu la paix religieuse. Nous avons obtenu l'entente et l'harmonie entre les différentes classes et nationalités du pays. Notre commerce s'est accru d'une façon presque fantastique. Pour ceux qui observent le mouvement des affaires, depuis cinq ans à peine, la position du Canada aujourd'hui n'est inférieure à celle d'aucun autre pays. Nous n'avons qu'à continuer dans la voie où nous sommes entrés, et ceux qui, d'entre nous, vivront encore vingt ans seront surpris de voir le progrès que le Canada aura fait alors. Nous sommes sur la grande route de la prospérité, et j'espère que nous y resterons.

Je veux maintenant terminer les quelques observations qu'il me reste à faire dans la langue de la majorité de cette Chambre. J'ai l'honneur de représenter ici un comté dont un tiers de la population est de langue anglaise. Par déférence pour elle je veux terminer mes observations en anglais pour me faire comprendre de la majorité de cette Chambre.

M. l'Orateur, représentant le comté de Bonaventure, dont la moitié de la population est de langue anglaise, j'estime convenable de terminer mes observations dans la langue de la majorité des députés. Je tenais à dire quelques mots en anglais ; mais j'avais aussi à cœur de respecter la tradition en vigueur dans cette Chambre, et voilà pourquoi j'ai commencé mes observations dans ma langue maternelle.

Nous sommes réunis, M. l'Orateur, dans des circonstances exceptionnelles. La mort de Sa Majesté la reine Victoria, l'avènement de son fils au trône, l'inauguration d'un nouveau règne au commencement d'un nouveau siècle, coïncidant avec l'ouverture d'un nouveau parlement, voilà qui est de nature à rompre la monotonie du cérémonial ordinaire.

Je le déclare ici avec bonheur, nulle part au Canada la mort de Sa Majesté la reine n'a éveillé de plus sincères regrets, de plus profonde douleur que parmi la population française de la province de Québec. Ah ! c'est que les Canadiens-français de cette province et leurs pères ont vu se réaliser sous le règne de Sa Majesté le traité scellé du sang des héros sur les plaines d'Abraham. C'est sous le règne de Sa Majesté que le gouvernement constitutionnel a été accordé au Canada, et que ce régime a pris son plein développement, c'est encore sous son règne que la Confédération est devenue un fait accompli. Sous son règne, justice a été rendue à toutes les classes et à toutes les nationalités. Les Canadiens-français sont les premiers à reconnaître que la reine a contribué dans une large mesure à l'accomplissement de ces heureux résultats et lui en gardent une éternelle reconnaissance.

Je représente un comté où la question de race a été résolue. Cette assertion résonne peut-être étrangement aux oreilles de quelques-uns de mes collègues. Le comté de Bonaventure est limitrophe de la province

M. MARCIL (Bonaventure).

du Nouveau-Brunswick ; il est peuplé d'Acadiens, de descendants des loyalistes de l'Empire-Uni, d'Irlandais, d'Écossais et de Français. La majorité de la population y parle les deux langues.

Au cours des trois campagnes électorales que j'y ai faites, jamais je n'ai entendu les orateurs invoquer les préjugés de race. Parmi les représentants de ce comté qui m'ont précédé au parlement, se trouvait une figure bien connue des anciens députés, le regretté M. Fauvel, un huguenot français, auquel les électeurs de Bonaventure, d'une voix presque unanime, sans distinction de nationalité ou de culte, avaient confié le mandat de représenter leur collège électoral aux Communes. Ce même mandat, ils m'en ont investi, moi, Canadien-français, tandis qu'ils ont élu, à titre de représentant à la législature un citoyen d'origine anglaise. Voilà l'état de choses que je voudrais voir régner partout, au Canada.

Nous voici à l'aurore d'un nouveau siècle. S'il m'était permis de donner un simple conseil aux Canadiens de la génération actuelle qui n'ont pas pris part aux luttes et aux querelles du passé et qui, je le sais, ne sont mus par d'autre désir que celui de voir la prospérité et le bonheur régner au pays, je leur demanderais, au début de ce parlement, de s'engager à faire tout leur possible pour assurer le règne de la concorde et de l'harmonie entre les différents groupes de population, au Canada. Je voudrais faire appel à tous mes collègues qui ont à cœur le bien de l'Angleterre et du Canada, et leur demander de prendre pour modèle notre regrettée souveraine qui a si puissamment contribué par ses actes et ses paroles, à cimenter l'union des différentes parties de l'empire. Je les adjurerais de mettre au rancart les dissensions du passé et de travailler de concert à édifier sur ce continent une nation grande et prospère. Les dissensions qui ont régné au Canada ont, pour la plupart, pris naissance en Europe, elles ont subsisté pendant des siècles entre l'Angleterre et la France ; et je puis ajouter que nous-mêmes, sous le règne de la reine Victoria, n'avons pas peu contribué à rétablir l'entente cordiale entre ces deux pays. Vingt années durant, au cours des guerres de Bonaparte, la France et l'Angleterre s'étaient combattues dans différentes parties de l'Europe ; mais il fut donné à la reine Victoria, par l'entremise de ses ministres, d'assurer une alliance entre les deux pays, et pour la première fois on vit la croix de Saint-George flotter à la brise à côté du drapeau tricolore sur les champs de bataille de la Crimée. Ces faits comportent une leçon et un exemple dont la Chambre et tout Canadien qui aime son pays doivent faire leur profit.

Il a été rumeur de différends qui pourraient surgir entre la France et l'Angleterre et il en sera sans doute encore question ; mais les querelles intestines de l'Europe,